

Introduction

Le sens de la politique culturelle menée en France depuis une cinquantaine d'années mérite d'être mis en évidence : telle est l'ambition de cette anthologie.

La méthode choisie consiste à mettre en perspective les débats qu'a suscités la « politique » impulsée par les pouvoirs publics, en premier lieu l'État. La sélection des soixante-deux textes réunis ici permet de saisir l'évolution des argumentaires qui ont peu à peu fondé la légitimité d'une politique publique de la culture. Cet ouvrage offre ainsi les éléments d'une confrontation. Ce « débat toujours recommencé¹ » est particulièrement vif en France, car il est lié à la fois au rôle singulier que jouent les intellectuels dans l'espace public et à la place que les républicains, dans leur projet émancipateur, ont souhaité faire jouer à la culture².

La sélection des textes vise à faire saisir le sens général de la politique culturelle, sans entrer – sauf exceptions suffisamment significatives – dans le détail des différentes politiques sectorielles. C'est donc essentiellement à travers le débat politique

1. Vincent Dubois, « Politiques culturelles : un débat toujours recommencé », dans Nicolas Demorand et Hugues Jallon (dir.), *L'Année des débats. La suite dans les idées 2000-2001*, Paris, La Découverte/France Culture, 2000, p. 207-212. Certains points de cette introduction sont plus développés dans Philippe Poirier, « Débats sur le ministère de la culture. 1987-1993 », dans Michel Winock et Jacques Julliard (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, p. 787-790 ; Id., « French Cultural Policy in Question, 1981-2003 », dans Julian Bourg (ed.), *After the Deluge, New Perspectives on Postwar French Intellectual and Cultural History*, Lanham Md., Lexington Books, 2004, p. 301-323 ; Id., « Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004 », dans Annie Bleton-Ruget et Jean-Pierre Sylvestre (dir.), *La Démocratie comme patrimoine et comme projet*, Dijon, EUD, 2006, p. 105-129.

2. Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002.

et intellectuel que nous avons choisi d'apprécier les fondements de la politique culturelle. Aussi, la question des modalités de cette politique, ainsi que celle de ses concrétisations administratives et institutionnelles sont donc laissées de côté¹.

La couverture chronologique témoigne du déplacement des principaux enjeux : la dénonciation de l'absence d'une politique culturelle, centrale dans le livre de Jeanne Laurent, laisse progressivement la place à des débats sur la forme qu'une telle politique publique doit prendre. L'échec du rattachement de l'Éducation populaire au ministère des Affaires culturelles suscite la désillusion des militants, avant même que le souffle de Mai 1968 n'anime les analyses des contemporains. Les années 1970 confortent les premiers acquis de la sociologie de la culture : les perspectives critiques de Pierre Bourdieu s'imposent face à l'empirisme et la prospective privilégiés par Joffre Dumazedier. Les infléchissements engagés par Jacques Duhamel rencontrent les propositions de Michel de Certeau. La fin de la décennie voit l'affirmation des industries culturelles, analysée par Augustin Girard, et une politique culturelle stigmatisée par Pierre Emmanuel pour sa faiblesse. Le volontarisme de la politique culturelle engagée à partir de 1981 par François Mitterrand et Jack Lang soulève de vives polémiques. La volonté d'ouvrir le champ culturel reconnu par les pouvoirs publics est dénoncée comme une « défaite de la pensée » (Alain Finkielkraut). Mais la charge la plus vive contre « l'État culturel » (Marc Fumaroli) a lieu au tournant des années 1990, et contribue à structurer ensuite le débat entre défenseurs de « l'exception culturelle » (Jacques Rigaud) et contempteurs de l'intervention publique rangés sous la bannière du libéralisme. La thématique de la « refondation » de la politique culturelle conduit à clarifier les enjeux, et à proposer un devenir à l'intervention publique, alors même que la thématique de la « diversité culturelle » tend à s'afficher comme le nouveau paradigme qui gouverne la politique culturelle de la France.

1. Pour une anthologie de textes de nature administrative et réglementaire, nous renvoyons à Philippe Poirrier, *Les Politiques culturelles en France*, Paris, La Documentation française, coll. « Retour aux textes », 2002.

«Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité»

Les deux premiers textes témoignent des prises de positions d'acteurs qui revendiquent une meilleure institution de la politique culturelle comme nouvelle politique publique. La III^e République a valeur de contre-modèle. En 1955, *Jeanne Laurent*, dans son essai intitulé *La République et les Beaux-Arts*, souligne la nécessité d'une politique volontariste. Planification pluriannuelle et soutien des artistes sont présentés comme les priorités d'un futur « ministre des Arts ». Celle qui fut, de 1946 à 1952, la principale initiatrice de la décentralisation théâtrale s'appuie sur son expérience personnelle afin de proposer une politique qui affiche et assume ses choix¹. Les propos de *Robert Brichet*, publiés dans *Les Cahiers de la République*, sont plus techniques et proposent une véritable architecture administrative pour un « ministère des Arts » qu'il appelle de ses vœux. Les missions de ce ministère sont clairement énoncées et doivent permettre de concrétiser le droit à la culture : « Élever le goût du public, aider les artistes, conserver le legs du passé ». L'auteur insiste notamment sur le rôle essentiel que devra jouer l'art au sein de l'école.

La phase d'institutionnalisation ouverte par la création, en 1959, d'un ministère des Affaires culturelles, confié à André Malraux, suscite toute une série de discours qui visent à légitimer les nouvelles fonctions que l'État doit assumer. Le décret du 24 juillet 1959 précise : « Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

La revendication démocratique s'affiche donc dans les attendus de ce décret fondateur. En ce sens, la politique impulsée par Malraux s'inscrit incontestablement dans la postérité du Front

1. Marion Denizot, *Jeanne Laurent. Une fondatrice du service public pour la culture, 1946-1952*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/ La Documentation française, 2005.

populaire¹. Le souci égalitaire et la volonté de démocratisation culturelle sont essentiels. En 1967, [André Malraux](#) évoque le parallèle avec la politique scolaire de la III^e République : « Il faut bien admettre qu'un jour on aura fait pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction : la culture sera gratuite ». La politique culturelle de Malraux s'inscrit dans la logique de l'État providence. Il s'agit d'assurer à tous l'égalité, non seulement formelle, mais réelle. L'État providence se donne ainsi pour fin d'assurer à tous le même accès aux biens culturels. Deux politiques concourent à matérialiser cette volonté : faire accéder tous les citoyens aux œuvres de la culture et étendre aux artistes les bienfaits de la protection sociale. La politique culturelle est en outre mise en avant dans la logique de modernisation portée par la République gaullienne. L'État doit jouer un rôle moteur de direction, d'impulsion et de régulation. L'utilisation du Plan à partir de 1959 participe de cette logique². L'évolution qui va du IV^e Plan (1961) au VI^e Plan (1970) consacre peu à peu un vaste projet cohérent, qui englobe puis dépasse la vision quasi mystique qu'avait André Malraux. Par ailleurs, la création d'un ministère chargé des affaires culturelles doit beaucoup à la volonté du général de Gaulle de conserver André Malraux au sein du Gouvernement.

André Malraux avait dévoilé les graves enjeux de civilisation qui se posent face à la croissance des « usines de rêves » – ce que nous dénommons aujourd'hui les industries culturelles. [Gaëtan Picon](#), directeur général des Arts et des Lettres, a aussi exprimé avec une grande clarté la nouvelle philosophie qui gouvernait la politique du ministère des Affaires culturelles. Il appartient à l'État de rendre présent l'art vivant. La coupure entre le passé et le présent souligne la rupture entre connaissance et culture, entre universités et maisons de la culture, entre apprendre à connaître et apprendre à aimer. Cette conception éclaire la distinction fonctionnelle entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Affaires culturelles. L'université et l'école ont donc la charge de faire connaître

1. Sur ce moment fondateur : Pascal Ory, *La Belle Illusion*, Paris, Plon, 1994.

2. Vincent Dubois, *La Politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

les œuvres du passé ; le jeune ministère des Affaires culturelles a pour mission première de rendre présentes la « culture vivante » et les grandes œuvres universelles. La maison de la culture « répond à cette reconnaissance d'un style contemporain, et à la volonté de le communiquer à tous ceux qui en sont dignes ». Gaëtan Picon ajoute : « Notre devoir, pour tout dire, est de mettre un terme à l'aliénation de l'individu par rapport à la culture du présent et du passé. Transformer en un bien commun un privilège, c'est le but des maisons de la culture¹. »

Un double souci caractérise ainsi la décennie Malraux : la construction administrative d'un ministère à part entière et la mise en place d'un noyau administratif entreprenant qui s'appuie sur les forces vives d'administrateurs libérées par la décolonisation². La doctrine Malraux ne s'impose pourtant que progressivement. Les débats qui alimentent les Rencontres d'Avignon, de 1964 à 1970, organisées par Jean Vilar, témoignent de cette situation. La philosophie de l'action culturelle telle qu'elle est pensée par André Malraux et Gaëtan Picon et diffusée par Émile-Jean Biasini est loin de faire l'unanimité. L'éloignement de l'éducation populaire, la fracture de fait avec le système éducatif bureaucratisé, la rigueur et la complexité de normes administratives imposées par un État jacobin, la difficile collaboration entre différents ministères sont dénoncés par les militants de l'éducation populaire et les élus locaux³. Pour notre propos, le plus important est l'écart grandissant avec les associations d'éducation populaire. Cet écart ne se résume pas aux seules modalités de la démocratisation culturelle (choc esthétique *versus* contamination par

1. Sur les positions de Gaëtan Picon, et plus largement les ruptures idéologiques incarnées par le ministère des Affaires culturelles, voir Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette-Pluriel, 2004 [1996] et Agnès Callu, *Gaëtan Picon (1915-1976). Esthétique et culture*, Paris, Honoré Champion, 2011.

2. Marie-Ange Rauch, *Le Bonheur d'entreprendre. Les fonctionnaires d'outre-mer et la création du ministère des Affaires culturelles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1998.

3. Philippe Poirrier (présenté par), *La Naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon (1964-1970)*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1997, rééd. 2012.

contiguïté) et aux agents mobilisés (professionnels *versus* militants¹). La vision de la démocratie et l'inscription au sein du modèle républicain constituent également un point d'achoppement. La popularisation de la raison, l'éthique de l'engagement et de la responsabilité restent beaucoup plus centrales dans l'approche que les associations d'éducation populaire se font de la politique culturelle que chez Malraux, pour qui l'essentiel est de provoquer le contact direct avec l'œuvre d'art et faire reculer le provincialisme culturel². Au-delà des seules conjonctures institutionnelles, les militants d'éducation populaire seront souvent déçus par la politique du ministère des Affaires culturelles même si, à l'échelle locale notamment, ils seront des acteurs très présents lors de la mise en place des maisons de la culture. L'élitisme de Malraux et l'absence de finalités clairement établies sont dénoncés par ses principaux représentants. Le texte de [Jacques Charpentreau](#), extrait de *Pour une politique culturelle* (1967), traduit ce regard critique d'un militant de l'éducation populaire.

Mai 1968 déstabilise le ministère des Affaires culturelles et révèle l'émergence d'une double critique : la critique gauchiste attaque la conception malrucienne de la démocratisation culturelle ; les partisans de l'ordre dénoncent le soutien public à des artistes soupçonnés de subversion. L'alliance est désormais en partie rompue entre les créateurs et le ministère. Le plasticien [Jean Dubuffet](#) dénonce, dans *Asphyxiante culture* (1968), les formes institutionnalisées de la culture. André Malraux n'échappe pas à sa plume acerbe.

Sous le signe du développement culturel

Les années 1970 sont des moments de forte instabilité ministérielle pour la Rue de Valois : dix ministres entre 1970 et 1981 après les dix ans d'André Malraux. Cependant Georges

1. Sur ces deux points, nous renvoyons à la démonstration de Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, *op. cit.*

2. Olivier Donnat, « La question de la démocratisation dans la politique culturelle », *Modern & Contemporary France*, n° 11-1, février 2003, p. 9-20.

Pompidou n'hésite pas, en octobre 1972, à afficher ses positions à la une du *Monde* et à réaffirmer la responsabilité de l'État¹.

En 1971, le rapport pour le VI^e Plan fait un premier constat de l'échec de la démocratisation culturelle et souligne dans le même temps la faiblesse des moyens du ministère. Il fixe alors comme première priorité la création d'un Fonds interministériel d'intervention culturelle (FIC). Ce fonds développa durant dix ans des initiatives innovantes². Les enquêtes menées dans le milieu des années 1970 sur les pratiques culturelles démontrent le piétinement sur place d'une démocratisation réelle des pratiques culturelles. Le texte de Pierre Bourdieu, présenté au colloque de Bourges dès 1964, première mise en perspective des conclusions qu'il développe dans *L'Amour de l'art* (1966), souligne la prégnance des disparités culturelles entre classes sociales, et stigmatise les limites inhérentes à une politique de l'offre³.

Dans ce contexte, le concept de développement culturel, théorisé par Joffre Dumazedier dès le milieu des années 1960, vise à répondre à cet échec et à la déstabilisation suscitée par le mouvement de Mai. Le ministère Duhamel (1971-1973) tente de moderniser la politique culturelle de l'État en favorisant la transversalité au sein du ministère comme du Gouvernement et obtient une croissance significative du budget à partir de 1972, tout en reconnaissant le rôle des collectivités locales. Troisième volet de la « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, le développement culturel comme philosophie d'action conduit à une profonde rupture par rapport à la doctrine de l'action culturelle chère à André Malraux. « La culture relève de l'éducation et de l'information », souligne Jacques Duhamel

1. Jean-Claude Grohens et Jean-François Sirinelli (dir.), *Culture et action chez Georges Pompidou*, Paris, PUF, 2000.

2. Augustin Girard, « Le Fonds d'intervention culturelle », dans *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1995, p. 241-261.

3. Pierre Bourdieu et Alain Darbel, *L'Amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public*, Paris, Minuit, 1966. Pour une systématisation de la théorie de la légitimité culturelle : Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

lors la conférence des ministres européens de la Culture qui se tient à Helsinki en juin 1972. Si le terme de « démocratisation » de la culture reste présent, son concept est infléchi par deux approches nouvelles : l'acception anthropologique de la notion remplace l'acception universelle de la « haute culture » ; la reconnaissance de la diversité des voies pour atteindre la démocratisation remplace la nécessité du choc esthétique. L'État conserve un rôle éminent : il doit faciliter la diffusion culturelle et refuser l'emprise de l'économie de marché. Mais à la suite des analyses de Michel Crozier et de Simon Nora, l'État tentaculaire et inefficace est refusé. Cette « culture au pluriel » rencontre les intuitions avancées par l'historien-philosophe [Michel de Certeau](#). Celui-ci est invité à participer aux travaux du Plan et travaille en étroite relation avec le service des Études et des Recherches du ministère de la Culture¹. Il joue un rôle majeur lors du colloque « Prospective du développement culturel » qui se déroule, en avril 1972, au Centre du futur de la Saline royale d'Arc-et-Senans². Le texte que nous proposons, édité comme postface à l'enquête sur les pratiques culturelles des Français (1974), invite à dépasser une lecture seulement quantitativiste des résultats de l'enquête, et porte une attention particulière aux pratiques « créatives ».

Pour fondatrice qu'elle soit, la politique culturelle du ministère Duhamel est affectée par l'échec politique de Jacques Chaban-Delmas³. Le mandat de [Maurice Druon](#) (1973-1974) est celui d'un retour à l'ordre, encouragé par l'Élysée. En mai 1973, l'auteur des *Rois maudits* suscite une vive émotion au sein des milieux culturels en déclarant : « Les gens qui viennent

1. Voir François Dosse, *Michel de Certeau. Le marcheur brisé*, Paris, La Découverte, 2002 et Jeremy Ahearn, *Between Cultural Theory and Policy: The Cultural Policy. Thinking of Pierre Bourdieu, Michel de Certeau and Régis Debray*, Centre for Cultural Policy Studies, University of Warwick, Research Papers n° 7, 2004.

2. Voir les actes : « Prospective du développement culturel », *Futuribles*, octobre 1973.

3. Augustin Girard, Geneviève Gentil, Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel. 1971-1973*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1995.

à la porte de ce ministère avec une sébile dans une main et un cocktail Molotov dans l'autre devront choisir ». La grande majorité des intellectuels jugent sévèrement une politique culturelle d'un Gouvernement stigmatisé pour son conservatisme¹.

À partir de 1974, une double ligne de force s'impose. L'introduction d'une logique libérale renforce le relatif désengagement financier de l'État. À la fin du septennat giscardien, l'État culturel demeure faible et accorde la priorité au patrimoine. La politique culturelle n'est pas une priorité gouvernementale. Le budget et l'outil administratif sont fragilisés. Malgré le passage de Michel Guy au secrétariat d'État à la Culture (1974-1976), vécu comme un « printemps culturel » par les professionnels, le primat d'une logique libérale contribue à affaiblir les missions de service public du ministère. Au sein même de l'administration centrale, les regards se tournent vers le Parti socialiste qui se dote d'un programme de gouvernement, où il accorde une notable attention aux questions culturelles. L'impact réel des pouvoirs publics est débattu. En 1978, Augustin Girard suscite la polémique lorsqu'il reconnaît que la démocratisation culturelle est sans doute davantage en train de passer par les industries culturelles que par l'action de l'État. En 1980, le bilan dressé par le poète de la Résistance Pierre Emmanuel dénonce une absence de volonté politique et un ministère qui peine à afficher le sens de son action.

Le « tout culturel » en question

L'arrivée de la gauche au pouvoir conduit à une triple rupture. L'essentiel est la rupture quantitative qui se traduit, dès l'exercice 1982, par un doublement du budget du ministère de la Culture. De plus, le ministre Jack Lang, qui bénéficie du soutien du président Mitterrand, sait incarner ce changement d'échelle. Enfin, une synergie revendiquée entre la culture et

1. Rémy Rieffel, « L'après-mai : les intellectuels et la politique culturelle », dans *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1995, p. 105-116 et Id., « Les relations de Georges Pompidou avec les hommes de culture », dans Jean-Claude Grohens et Jean-François Sirinelli (dir.), *Culture et action chez Georges Pompidou, op. cit.*, p. 395-411.

l'économie peut se lire comme une révolution copernicienne qui affecte le cœur de la culture socialiste. La politique des Grands Travaux témoigne également de l'affirmation du volet présidentiel de la politique culturelle. Tous les secteurs de la politique culturelle bénéficient de ces accroissements quantitatifs et de ces ruptures qualitatives. Le décret malrucien qui fixait les attributions du ministère est pour la première fois officiellement retouché. Le décret du 10 mai 1982 infléchit considérablement les missions du ministère de la Culture : « Le ministère de la Culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde¹. »

Ce texte s'inscrit certes dans la filiation de Malraux, mais conduit à de très nets infléchissements : pour l'essentiel, la démocratisation culturelle s'efface au profit du libre épanouissement individuel par la création dans le respect des cultures régionales et internationales, voire sociales. On parle désormais plutôt de démocratie culturelle, ce qui permet la reconnaissance controversée de pratiques culturelles jugées jadis comme mineures. Si cet élargissement du champ culturel a surtout retenu l'attention des observateurs, l'association entre la culture et l'économie est tout aussi centrale. Le soutien aux industries culturelles confère à la politique culturelle une dimension de politique économique et industrielle. Par là même, sa mission sociale, bien que toujours présente dans les discours, s'estompe dans les pratiques institutionnelles. Ceci conduit à quelques réajustements au sein d'une administration ministérielle qui se présente de plus en plus sous un double visage : d'une part, un ministère des Artistes, des Institutions et des

1. Décret n° 82-394 relatif à l'organisation du ministère de la Culture, publié dans Philippe Poirrier, *Les Politiques culturelles en France*, op. cit., p. 390-391.

Professions artistiques, d'autre part, un ministère des Industries culturelles. Les textes de Jacques Renard (1987) et de Jack Lang (1989-1990) insistent sur l'embellie des années 1980, et assument ces infléchissements qui marquent un nouveau « référentiel » pour les politiques culturelles.

Peu enclin à la théorie, Jack Lang, pragmatique avant tout, s'est exprimé à plusieurs reprises sans que ce corpus constitue une véritable philosophie d'action¹. À Mexico, en juillet 1982, dans le cadre d'une conférence organisée par l'Unesco, le ministre affiche la nécessité d'une « résistance culturelle » face à « l'impérialisme financier et intellectuel » porté par les industries culturelles. Le capitalisme nord-américain est visé sans être explicitement dénommé. De plus, la création est présentée comme le « moteur de la renaissance économique ». Cette thématique d'une politique culturelle, levier permettant de sortir de la crise économique, est également développée par François Mitterrand en février 1983 lors du colloque « Création et développement » qui se tient en Sorbonne². La volonté, politiquement assumée par le ministre, avec le soutien essentiel du président de la République, de développer une active politique dans tous les secteurs de la vie artistique institutionnalisée, véritable « vitalisme culturel » selon le mot de Philippe Urfalino, masque mal l'absence d'articulation profonde entre le projet politique et une représentation de la culture au service de la démocratie.

Les nombreuses critiques, réactivées au début des années 1990, témoignent des résistances qui travaillent certains intellectuels et certains professionnels du monde de l'art et de la culture. Dès 1987, la publication de *La Défaite de la pensée* d'Alain Finkielkraut ouvre une vaste polémique. L'auteur, philosophe et essayiste, dénonce le déclin de la culture. De

1. Vincent Dubois et Philippe Urfalino, « L'épopée culturelle en sédiments », dans *Culture publique. 1 : L'imagination au pouvoir*, Paris, Sens & Tonka, 2004, p. 67-84. Robert Abirached, « Ministère Lang », dans Emmanuel de Waresquiel, *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS, 2001, p. 353-360. Voir aussi Guy Saez, « Le socialisme et la culture », *Recherche socialiste*, 2005, n° 31-32, p. 29-44.

2. Voir les actes : *Le Complexe de Léonard*, Paris, Lattès, 1984.

fait, c'est contre le relativisme culturel – le « tout culturel » – que se construit la démonstration. Certes, la politique menée par Jack Lang depuis 1981, reprise dans ses grandes lignes par François Léotard en 1986 pendant la cohabitation, n'est pas au centre du débat. Ceci étant, Alain Finkielkraut estime que cette politique a très largement contribué à la « défaite » en soutenant des domaines jusqu'alors ignorés par le ministère (la musique « rock », la mode...) par exemple, et à cette dissolution de la culture dans le tout culturel. Dans son *Éloge des intellectuels*, Bernard-Henri Lévy s'inscrit dans la même filiation intellectuelle. Le chef de file des « nouveaux philosophes » pointe aussi un « malaise dans la culture ». Quant au ministère de la Culture, il est accusé de concourir à légitimer ce malaise en réhabilitant la part « mineure » de la culture¹. Signe des temps, la même année est publiée la traduction de *L'Âme désarmée*, ouvrage de l'universitaire américain Allan Bloom, qui dénonce le système d'enseignement qui prévaut aux États-Unis qui, en acceptant d'intégrer la culture des minorités, contribuerait à la confusion des valeurs. La publication concomitante de ces trois ouvrages, très largement commentée pour les deux premiers, offre un outillage théorique qui va bientôt permettre une remise en cause plus directe du ministère. En 1990, la publication par le ministère d'une enquête sur les pratiques culturelles des Français réactive et élargit la polémique. Les conclusions soulignent notamment l'échec de la démocratisation culturelle et le maintien des barrières matérielles, sociales et symboliques qui limitent l'accès à la culture dite « classique »². Vincent Dubois souligne le déplacement dans l'usage des enquêtes : « Alors qu'elles permettaient aux "pionniers" du ministère des Affaires culturelles de rationaliser leur croyance dans la nécessité d'une démocratisation de la culture, les statistiques des pratiques culturelles nourrissent

1. Bernard-Henri Lévy, *Éloge des intellectuels*, Paris, Grasset, 1987.

2. Olivier Donnat et Denis Cogneau, *Les Pratiques culturelles des Français*, Paris, La Découverte/La Documentation française, 1990.

ainsi, vingt-cinq ans plus tard, les polémiques sur l'opportunité d'une politique culturelle¹. »

Les textes de Marc Fumaroli et de Michel Schneider témoignent d'une critique encore plus acérée, qui s'épanouit au début des années 1990, et qui va durablement structurer le débat sur les missions du ministère de la Culture. En 1991, *L'État culturel* de Marc Fumaroli est largement reçu dans les médias. Deux des principales revues du paysage intellectuel français, *Esprit* (octobre 1991 et février 1992) et *Le Débat* (mai-août 1992) ouvrent leurs colonnes aux nombreux contradicteurs. Le public est également sensible à ce débat, certes hautement médiatisé, et pendant de nombreuses semaines, l'ouvrage occupe les meilleures places des différents palmarès publiés dans la presse spécialisée. L'auteur de *L'État culturel* appartient à une des institutions les plus prestigieuses du paysage universitaire français : le Collège de France. Titulaire, depuis 1986, d'une chaire intitulée « Rhétorique et société en Europe (xvi^e-xvii^e siècles) », cet historien des formes littéraires et artistiques de l'Europe moderne est l'auteur d'une œuvre reconnue par la communauté scientifique internationale : notamment *L'Âge de l'éloquence* (1980) et *Héros et orateurs, rhétorique et dramaturgie cornéliennes* (1990). Méconnu du grand public pour ses travaux qui demeurent dans le domaine de l'érudition, Marc Fumaroli intervient dans le domaine de l'histoire des politiques culturelles de la France contemporaine. Aussi choisit-il non plus la forme académique, mais adopte-t-il celle du pamphlet politique. La thèse mérite examen : aujourd'hui, soutient-il, la « politique culturelle » fait de l'État un pourvoyeur universel de « loisirs de masse » et de « produits de consommation ». L'État providence apparaît alors, en s'appuyant sur des fonds publics, comme un concurrent du marché culturel. Cette confusion qui s'incarne à travers le « tout culturel » provient d'une forme d'identification de la culture au tourisme. Devenue obsessionnelle, cette « culture » propagée par une bureaucratie culturelle toujours

1. Vincent Dubois, « La statistique culturelle au ministère de la Culture. De la croyance à la mauvaise conscience », dans Olivier Donnat et Paul Tolla, *Le(s) Public(s) de la culture, volume II*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2003, p. 25-32.

plus nombreuse en vient à prendre les proportions d'une religion de la modernité : la « fête de la Musique », la « Fureur de lire », les « commémorations » (en premier lieu le bicentenaire de la Révolution française), et même les grands travaux présidentiels concrétisent une manipulation sociologique impulsée par l'État, nouveau Léviathan culturel au service d'un parti et d'une idéologie politique.

Mais « l'État culturel » ne serait que le résultat des politiques amorcées bien avant l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981. Marc Fumaroli propose dès lors une véritable esquisse des origines historiques de l'État culturel. Le modèle de l'État culturel est à rechercher dans le *Kulturkampf* bismarckien puis dans les manipulations stalinienne et nazie. En France, c'est Vichy qui se trouverait à la source de la présente action culturelle. André Malraux, par la volonté proclamée dès la création du ministère de la Culture en 1959 de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité [...] au plus grand nombre possible de Français », aurait accéléré la domination de la « culture audiovisuelle de masse ». L'État socialiste, à partir de 1981, ne fera que reprendre et mener à son terme cette ligne. En digne héritier de la philosophie politique de Tocqueville et de Raymond Aron (à qui le livre est dédié), Marc Fumaroli se présente en militant d'un *État libéral* qui opposerait à nos sociétés de consommation et de loisirs quelques contre-feux : essentiellement un système d'éducation ainsi que quelques butoirs juridiques et fiscaux. Dans cette perspective, la culture devient essentiellement une affaire individuelle : « Les arts ne sont pas des plats divisibles indéfiniment et égalitairement. Ce sont les échelons d'une ascension : cela se désire, cela ne s'octroie pas¹. » Ainsi, le principal ennemi de la démocratie libérale est bien la culture de masse. Reste, et c'est sans doute l'essentiel, que l'ouvrage de Marc Fumaroli peut être compris comme un révélateur, véritable symptôme d'une interrogation sur la place et la définition de la culture dans nos sociétés contemporaines. Si l'ouvrage s'inscrit alors dans une tradition éditoriale bien établie depuis quelques années, il béné-

1. Marc Fumaroli, « Culture contre culture », *L'Express*, 6-13 novembre 1991, p. 139.

ficie d'une forte médiatisation. En effet, la thèse n'est pas nouvelle. Marc Fumaroli l'a exprimée pour une large part dès 1982 dans les colonnes de la revue *Commentaire*, mais sa très large diffusion, en France comme à l'étranger, et le contexte politique lui donnent alors un relief certain. De plus, même si certains historiens (Bernard Comte, Antoine Compagnon, Jean-Pierre Rioux) nuancent fortement la généalogie proposée par Marc Fumaroli, sa démonstration est reprise telle quelle par la plupart des médias. Le fait que Jack Lang et le ministère de la Culture n'aient pas répondu a peut-être conforté cette perspective critique. Reste que le succès de *L'État culturel*, exacerbé sans aucun doute par des polémiques autour de la nouvelle Bibliothèque nationale ainsi que par la perspective d'élections proches (législatives de mars 1993), réactualise un débat qui n'est pas neuf. Aussi la nouveauté réside surtout dans la mise en cause virulente de la légitimité même du ministère de la Culture. Certes, Marc Fumaroli ne propose pas une suppression totale de la structure ministérielle, mais plaide, dans le cadre d'un État modeste, pour sa restriction à la sphère patrimoniale.

À ces critiques libérales, proches de l'opposition d'alors, l'année 1993 ajoute une remise en cause qui se veut de gauche et qui, de plus, provient du sérail même de l'administration culturelle. Michel Schneider, fonctionnaire à la Cour des comptes, auteur, entre autres, d'ouvrages sur Robert Schumann et Glenn Gould, ancien directeur de la Musique et de la Danse au ministère de la Culture de 1988 à 1991, rejoint implicitement Marc Fumaroli sur plusieurs points : la dissolution de l'art dans la culture, l'instrumentalisation politique de la culture par un ministère qui est à la botte des « créateurs » et l'importance excessive accordée à la médiatisation. Mais aux solutions libérales de Marc Fumaroli, l'auteur de *La Comédie de la culture* oppose l'impératif énarquique du service public : l'obligation, pour un État démocratique, de réduire l'inégalité d'accès aux œuvres doit donc passer par l'éducation artistique. Ce volet éducatif essentiel compléterait un ministère de la Culture qui serait réduit à deux autres fonctions (la préservation du patrimoine et la diffusion démocratique de l'art), voire éclaté au sein d'autres structures ministérielles. L'ouvrage, longuement

commenté dans la presse nationale et régionale, connaît également un certain succès public.

Ces réactions témoignent aussi de la résistance de milieux académiques qui regrettent la dilution d'une conception intégratrice de la culture nationale. C'est aussi une nostalgie pour une certaine forme de médiation culturelle qui est issue de l'âge des Humanités et des Lumières et qui s'affiche ouvertement. Par-delà la seule action des pouvoirs publics, c'est la légitimité du pluralisme culturel, qui caractérise de plus en plus la société française, qui est pour une large part récusée. Marc Fumaroli sera d'ailleurs très présent dans le débat sur la « crise de l'art contemporain » ; débat qui se développe au début des années 1990, et qui croise – sans que cette question soit le cœur de la controverse – celui de la légitimité de la politique culturelle¹.

1. À partir de 1991, le débat sur la « crise de l'art contemporain », né au sein de la revue *Esprit* et du magazine *Télérama*, affecte aussi la politique mise en œuvre par le ministère de la Culture dans le domaine des arts plastiques. L'essentiel de ce débat très franco-français se situe certes à un autre niveau qui est celui de la remise en cause esthétique des avant-gardes. Le rôle des politiques publiques est mobilisé à charge. L'État est accusé de parti pris esthétique. La stigmatisation d'un « art officiel » n'est jamais bien loin. Les néolibéraux (Marc Fumaroli et Yves Michaud) souhaitent que l'État se désengage en accordant une plus grande autonomie aux institutions. Philippe Dagen, critique au *Monde*, est l'un des rares intervenants à estimer que les moyens accordés par l'État demeurent insuffisants. Il ne méconnaît pas l'existence d'un académisme officiel, qu'il juge marginal, mais considère que, si l'État se désengageait, rien ne garantirait que le marché prendrait le relais (Philippe Dagen, *La Haine de l'art*, Paris, Grasset, 1997). Le débat prend un tour plus politique en novembre 1996 lorsqu'une livraison de la revue *Krisis*, revue proche de l'extrême droite dirigée par Alain de Benoist, lui est consacrée. Les défenseurs de l'art contemporain, comme la revue *Art Press*, dirigée par Catherine Millet, ou encore Philippe Dagen, font vite l'amalgame entre dénonciation de l'art contemporain, réaction et fascisme. Il est vrai que la conjoncture politique marquée par la percée du Front national aux élections municipales a exacerbé les positions des uns et des autres (les arguments de la crise sont présentés par Yves Michaud, *La Crise de l'art contemporain. Utopie, démocratie et comédie*, Paris, PUF, 1997). Les principaux textes ont fait l'objet d'une anthologie réunie par Patrick Barrer, (*Tout) l'art contemporain est-il nul? Le débat sur l'art contemporain en France avec ceux qui l'ont lancé. Bilan et mise en perspective*, Lausanne, Favre, 2000.